



La cabane du trappeur

7-12 ans

Colonie Multi-Activité neige

- **Durée** : 7 jours
- **Âge** : 7-12 ans
- **Effectif** : 24 maximum
- **Hébergement** Gîte de montagne, auberge
- **Activités** : ✓ 2 journées de ski alpin avec nos animateurs ✓ Cours ESF pour les débutants (1 séance de 2 heures) ✓ Construction igloo ✓ balade en raquettes ✓ challenge du trappeur ✓ ski joërring ✓ luge sur rail ✓ luge ✓ rencontre avec un berger et ses moutons.

Hébergement

Gîte auberge agrément jeunesse et sport à La Colle Saint Michel capacité 35 places. Chambre dortoir de 4,5 ou 6 lits avec douches et lavabos dans les chambres, salle d'activité. Situé dans les Alpes de Haute Provence à 1430 m d'altitude La Colle Saint Michel est aussi une station de ski de fond. A 30 minutes du domaine Alpin de la station d'Allos et 20 minutes d'Annot. Au calme dans un environnement naturel de toute beauté. Repas de qualité fait sur place avec produits locaux, repas pour régime particulier. Repas du soir et petits déjeuners pris au gîte.

Encadrement BE Alpinisme degré 1, animateur BAFA (1 pour 8), assistant sanitaire Activités spécifiques encadrées par brevet d'état .

Les transports Départs de Marseille, Aix en Provence et Nice en minibus. L'heure et le lieu vous sont communiqués dans le carnet de voyage.

Périodes 2021

Du dimanche 21 février au samedi 27 février

Du dimanche 28 février au samedi 5 mars

Tarif

Au départ de Nice, Aix en Provence, Marseille : 820 €

Départ – Prise en charge Les enfants sont pris en charge sur Marseille, Aix en Provence, Nice par notre équipe, départ en minibus (2h à 2h30 de trajet)

Programme du séjour

JOUR 1 Prise en charge sur Marseille- Aix en Provence -Nice. Voyage de Nice à la Colle Saint Michel (2 à 3 heures de trajet). Arrivée au centre briefing et présentation, installation dans les chambres. Après avoir revêtu des vêtements chauds, balade en nature et visite d'un élevage de mouton, rencontre avec Didier un éleveur passionné. Retour au centre pour douche, repas veillée préparée par nos soins.

JOUR 2 Après un bonne nuit et un bon petit déjeuner, on est prêt pour une journée « challenge trappeur des neiges » Olympiades d'hiver, challenge par équipe. A midi, pause et repas au chaud Un aperçu des épreuves cette journée, spécial copyright Argos junior :

✓ Un labyrinthe aveugle ✓ S'orienter dans la neige à la recherche d'indices utiles pour construire son igloo ✓ un concours de luge ✓ une recherche d'objet sous la neige avec des appareils de recherche de victime d'avalanche ✓ un concours de tir à l'arc et de sarbacane ✓ une course endiablée avec des obstacles à franchir ✓ des casses têtes et énigmes à résoudre ✓ une -partie de laser -game Après cette folle journée, temps libre et douche, repas et veillée

JOUR 3 Au programme de la journée, on va sur le domaine de ski d'Allos environ 30 minutes de trajet pour notre première journée de ski alpin. Pour cette séance, les enfants seront avec un moniteur ESF, par groupe de niveau : 2 heures de cours. L'après midi en fonction des niveaux, de la fatigue de chacun et encadré par nos moniteurs nous continuerons à profiter du domaine de ski d'Allos. Retour au centre en après midi, temps libre et douche, repas du soir et veillée.

JOUR 4 Toujours après le petit déjeuner, rencontre avec notre guide passionné pour une sortie en raquette. Aujourd'hui il sera question de nature, d'animaux, de traces, de loup, de survie aussi avec pour la pause de midi, les enfants apprendront à faire un feu. Et aussi comme un trappeur doit savoir construire une cabane.....

Retour centre après midi, douche temps libre, repas et veillée

JOUR 5 Une journée riche en souvenirs et en émotions : découverte des chevaux et initiation à l'activité ski joëring. Initialement avant de devenir une activité de loisir les Scandinaves pour se déplacer chaussaient alors les skis et se faisaient tracter par des rennes, avant de les remplacer par des chevaux, plus puissants et plus rapides. Cette journée sera consacrée aussi à la construction d'igloo où la neige recouvre les sols pendant de longs mois.

JOUR 6 Au programme de ce jour, deuxième séance de ski sur Allos. Il sera décidé en amont des groupes suivant les niveaux et aussi la fatigue. Et enfin avant le repas, tout le monde se prépare pour la BOOM du dernier soir.

JOUR 7 Rangement des affaires personnelles, dernières photos souvenirs, nettoyage des chambres, repas et trajet retour pour arrivée dans l'après midi.

Préparer son départ

- Fiche inscription à remplir et à renvoyer avec un acompte de 30 %
- Fiche sanitaire de liaison renseignée ([à télécharger](#))
- Copie attestation assurance maladie (ou CMU)
- Copie carte vitale
- Taille, poids, pointure et niveau de ski
- Copie carte d'identité (attention votre enfant doit avoir sa carte sur lui le jour du départ)
- Règlement intérieur signé (il vous sera envoyé après réception de votre inscription)
- Solde à verser avant le début du séjour (possibilité de règlements échelonnés)

Inscription et adhésion

1-L'inscription est enregistrée dès réception :

- du dossier d'inscription intégralement rempli et du versement de l'acompte 30% du montant du séjour,

Le solde du séjour doit être payé au plus tard 30 jours avant le début de l'activité. En cas d'inscription dans les 30 jours précédant le départ, vous devez nous adresser l'intégralité du prix du séjour, pour participer aux différentes activités d'Argos.

2-Paiement

ARGOS Voyages accuse réception du règlement de l'acompte par voie de courrier électronique ou par téléphone. En cas de règlement par carte bancaire, le solde de votre voyage incluant les prestations annexes demandées par vous, les taxes obligatoires, et éventuellement les suppléments comme l'assurance (voir sera débité automatiquement un mois avant le départ) autres types de règlement le solde du montant du voyage devra être réglé, sans relance de notre part, au plus tard 30 jours avant le départ. Tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés au paragraphe 4. Pour toute inscription à moins de 30 jours de la date de départ, le règlement doit être effectué en une seule fois et pour la totalité du montant du voyage. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après la réception de ce règlement accompagné du bulletin d'inscription définitif signé. Le montant des assurances souscrites par le client est dû à compter de la signature du bulletin d'inscription et doit être réglé à ce moment.

3-Modifications demandées par le client avant le départ

Pour toute modification demandée plus de 30 jours avant le départ, une somme forfaitaire de 30 € par personne pourra être retenue. A moins de 30 jours du départ, toute modification pourra être considérée comme une annulation suivie d'une réinscription. Il pourra en conséquence être perçu des frais d'annulation dans les conditions visées au paragraphe 4.

4-Frais d'annulation

Si le client se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il devra en informer ARGOS par lettre recommandée avec accusé de réception, le plus tôt possible, auprès du service réservation d'ARGOS. C'est en effet la date d'accusé de réception de cette lettre qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Attention, en fonction des voyages et de la date d'annulation, les frais de dossier sont susceptibles de ne pas être pris en charge par l'assurance annulation.

Toute annulation à plus de 60 jours du départ donne lieu à la perception de frais de dossier non remboursables par l'assurance annulation.

Barème des frais d'annulation retenus :

Plus de 60 jours avant le départ : Frais de dossier de 30 € par personne pour un voyage en France métropolitaine, 60 € pour un voyage en Europe (CEE) et 150 € pour un voyage hors Europe (CEE)

Entre 59 et 30 jours avant le départ : Frais de dossier de 45 € par personne pour un voyage en France métropolitaine, 100 € pour un voyage en Europe (CEE) et 250 € pour un voyage hors Europe (CEE)

ARGOS VOYAGES EURL

Société au capital de 4000 euros – 523 673 747 R.C.S NICE

12 Route de Saint Jean 06140 Tourrettes sur Loup

Immatriculation au registre de voyages et de séjours IM 006100084

Entre 29 et 21 jours avant le départ : 35 % du montant total du voyage avec un minimum de 150 € pour un voyage en Europe (CEE) et un minimum de 350 € pour un voyage hors Europe (CEE)

Entre 20 et 8 jours avant le départ : 65 % du montant total du voyage

A moins de 7 jours avant le départ : 100 % du montant total du voyage.

Dans le cas où un billet d'avion ou de bateau ou de train aurait été émis à l'avance ou pour lequel ARGOS aurait souscrit des engagements auprès d'une tierce société de transport routier, aérien ou naval, il sera facturé en plus des frais d'annulation prévus dans le cadre du barème ci-dessus des frais égaux à 100% du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation. Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur le montant général des acomptes, quel que soit l'auteur du versement. Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation, les frais d'annulation vous seront facturés par ARGOS. Si vous avez souscrit une assurance annulation, le montant des frais d'annulation doit au préalable être soldé auprès d'ARGOS. A réception, nous vous remettons les pièces justificatives nécessaires à la présentation de votre dossier de demande de remboursement auprès de la compagnie d'assurance.

Tarifs

Les prix applicables au jour de votre inscription sont ceux figurant dans la dernière version de la fiche technique publiée par ARGOS. Conformément à la loi, nous pouvons nous trouver dans l'obligation de modifier nos prix et/ou nos programmes pour tenir compte de :

- la variation des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré. En cas d'une modification du prix lié à une variation du taux de change, ARGOS s'engage à en informer le client par courrier au plus tard 21 jours avant la date de son départ.
- Des variations du coût des transports, liées notamment au coût des carburants.
- De la variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, ou de sécurité.

Tout refus de la part des clients inscrits de s'acquitter du nouveau prix sera considéré comme une annulation de la part du client pour laquelle il sera fait application des dispositions du paragraphe 4

Les tarifs sont forfaitaires, aucun remboursement de prestation qui n'aurait pu être consommé ne sera possible

5 – Responsabilité

ARGOS ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun. Chaque participant est tenu de se plier aux règlements et formalités de police, de douanes ou de santé à tout moment du séjour. Il doit également prendre à sa charge l'obtention de tous les documents exigés par les autorités du pays (pièce d'identité, visas, vaccins...). Agissant en qualité d'intermédiaire entre les participants les prestataires de service, ARGOS ne saurait être confondu avec ces derniers, qui en tout état de cause conservent leur responsabilité propre. En cas de modification de programme indépendante de sa volonté (dates, horaires, itinéraire...), les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnité.

6 – Réclamations

Sauf en cas de force majeure et sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée à : ARGOS – Réclamations – 12 route de Saint Jean 06140 Tourrettes sur Loup par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 20 jours suivant la date de retour du voyage, accompagnée des pièces justificatives. Tout litige est du ressort du tribunal de commerce de Nice.

7 – Loi « Informatique et libertés »

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de non divulgation des informations qui vous concernent en vous adressant à ARGOS directement. Sauf avis contraire de votre part, ARGOS se réserve la possibilité de vous adresser par voie électronique ou postale de la documentation commerciale. Au cours du séjour, les participants pourront être filmés ou photographiés, pour notamment mettre en ligne des photos sur le site Internet et les réseaux sociaux, si bien sur le droit à l'image a été accepté sur la fiche d'inscription.

8 - Assurance séjour

Attention : les objets personnels des membres ne sont pas couverts.

Annulation-rapatriement- bagages

Il est possible de souscrire une assurance annulation par le contrat Assurever Au moment de l'inscription, ARGOS vous offre la possibilité de souscrire un contrat, adapté spécifiquement pour nos voyages, fourni par « ASSUREVER » et comprenant les garanties « annulation, assistance / rapatriement et bagages » et une option Protection sanitaire . Aucune modification ne sera possible une fois souscrite l'assurance proposée par ARGOS. Il appartient au client de vérifier, en préalable à son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Il convient de noter qu'une assurance « assistance / rapatriement » est vivement conseillée pour le type de séjours proposés par ARGOS. Au cas où vous ne souhaiteriez pas souscrire l'assurance d'ARGOS, il vous sera demandé de nous fournir les coordonnées de votre propre assureur ou de décharger ARGOS de toute responsabilité en attestant que vous avez bien été informé par ARGOS de l'opportunité de disposer d'une telle assurance.

Vous trouverez les dispositions générales d'assurance en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.argosjunior.com/wp-content/uploads/2020/12/avec-optionprotection-saniataire20200642G1.pdf>

La garantie prend effet à compter de l'inscription et après règlement du coût de cette garantie qui correspondant à 4,2% du montant de la prestation sans option protection sanitaire et 5,2% avec inclus option protection sanitaire. Bien entendu, cette assurance ne peut être souscrite après l'inscription.

Inadaptation

En cas d'inadaptation au stage, week-end ou séjour, l'enfant pourra être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à votre charge y compris celui de l'accompagnateur.

Suppression et annulation d'un séjour

ARGOS peut être contraint d'annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis figurant dans le descriptif du voyage. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 21 jours avant la date de départ initialement prévue et, dans la mesure du possible, il vous sera proposé un choix de voyage alternatif que vous serez libre de décliner. Dans ce cas, ARGOS procédera dans les meilleurs délais au remboursement intégral des sommes que vous aurez versées.

Départ, Retour, Adresse, Téléphone

La date, l'heure et le lieu de départ et de retour vous seront communiqués par courrier deux semaines avant le départ. Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur est obligatoire.

Un numéro de téléphone portable vous sera communiqué afin de nous joindre sur le lieu de départ et de retour.

Soins Médicaux

Durant le séjour, Argos Junior fait l'avance des frais médicaux nécessités par l'état de santé de l'enfant (visite chez le médecin, produits pharmaceutiques). En fin de séjour, les feuilles de sécurité sociale vous seront envoyées après remboursement. En cas de maladie ou d'accident, le directeur du séjour informera parents et responsables dans les délais les plus brefs.